



# Étude du réseau d'Images en bibliothèques - 2015

Le cinéma et l'audiovisuel  
en médiathèque



# Sommaire

<b>Méthodologie de l'enquête</b>	<b>4</b>
<b>Nombre des médiathèques ayant des films</b>	<b>6</b>
<b>Les médiathèques : un réseau national de diffusion</b>	<b>9</b>
<b>Les collections</b>	
Les films diffusés dans les médiathèques	11
Évolution des collections	13
Les fournisseurs de films	13
Les budgets dédiés aux films	15
Les modes d'accès aux films	15
La documentation des films	15
La vidéo à la demande	17
<b>Les publics</b>	
Les publics des médiathèques pour le cinéma	19
<b>Valorisation et diffusion</b>	
Équipements pour diffuser les films	21
Les projections sur grand écran	23
Les rencontres avec les réalisateurs	23
Les partenariats : un enjeu important pour les médiathèques	25
Le Mois du film documentaire	27
Les budgets liés à l'animation et l'organisation d'événements	29
Les ateliers de pratique artistique	29

# Méthodologie de l'enquête

## Date des données recueillies

Cette étude de réseau a été réalisée à partir de données recueillies en septembre 2014, par le biais d'un questionnaire envoyé aux bibliothécaires adhérents d'Images en bibliothèques.

## Destinataires du questionnaire

Le questionnaire a été envoyé à **450 bibliothèques adhérentes d'Images en bibliothèques** puis a circulé en dehors de ce réseau.

**313** personnes de bibliothèques différentes ont répondu à l'enquête, dont **293** représentants des bibliothèques adhérentes à l'association et **20** bibliothèques non adhérentes.

En 2013, il existait **16 300** lieux de lecture publique en France (**7 100** bibliothèques et **9 200** points d'accès au livre).

**43 %** des bibliothèques et **13 %** des points d'accès au livre mettaient à disposition des documents vidéo (sur support), soit **3 053** bibliothèques et **1 196** points d'accès au livre. \*

\* Source : «Données d'activité 2013 - Synthèse nationale» de l'Observatoire de la lecture publique. Service du Livre et de la Lecture DGMIC – Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette étude représente le réseau d'Images en bibliothèques, et n'est pas représentative de l'ensemble des médiathèques en France.

## Type de structures des destinataires de l'enquête :

- Médiathèques municipales, d'agglomération ou intercommunales - **358**
- Médiathèques départementales - **52**
- Bibliothèques universitaires, d'écoles d'art ou d'architecture - **34**
- Centres de documentation - **4**
- Médiathèques nationales (Bpi et BnF) - **2**

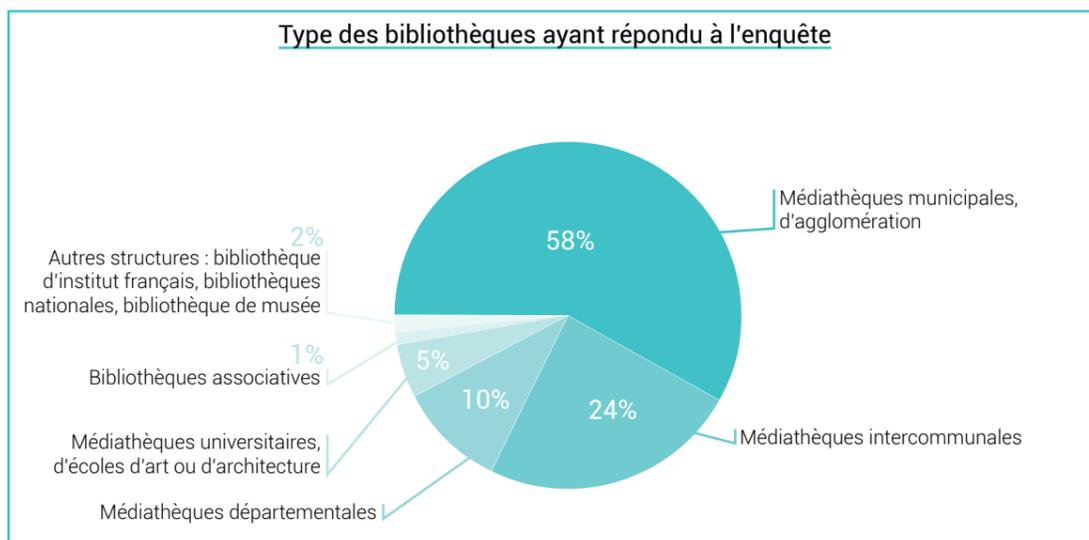
## Type des structures ayant répondu à l'enquête :

- Médiathèques municipales, d'agglomération - **184**
- Médiathèques intercommunales - **73**
- Médiathèques départementales - **32**
- Bibliothèques universitaires, d'écoles d'art ou d'architecture - **16**
- Bibliothèques associatives - **3**
- Médiathèques nationales (Bpi et BnF) - **2**
- Autres : bibliothèque d'institut français, bibliothèques de musée - **3**

## Territoires représentés :

Région	Structures destinataires de l'enquête		Structures ayant répondu à l'enquête	
Alsace	9	<b>1,8 %</b>	11	<b>3,5 %</b>
Aquitaine	23	<b>4,64 %</b>	16	<b>5,1 %</b>
Auvergne	6	<b>1,2 %</b>	3	<b>1 %</b>
Basse-Normandie	11	<b>2,2 %</b>	9	<b>2,9 %</b>
Bourgogne	9	<b>1,8 %</b>	7	<b>2,2 %</b>
Bretagne	19	<b>3,8 %</b>	24	<b>7,7 %</b>
Centre	19	<b>3,8 %</b>	29	<b>9,3 %</b>
Champagne-Ardenne	15	<b>3 %</b>	6	<b>1,9 %</b>
Franche-Comté	10	<b>2 %</b>	13	<b>4,2 %</b>
Haute-Normandie	14	<b>2,8 %</b>	5	<b>1,6 %</b>
Ile-de-France	164	<b>33 %</b>	68	<b>21,7 %</b>
Languedoc-Roussillon	24	<b>4,8 %</b>	11	<b>3,5 %</b>
Limousin	8	<b>1,6 %</b>	3	<b>1 %</b>
Lorraine	17	<b>3,4 %</b>	9	<b>2,9 %</b>
Midi-Pyrénées	16	<b>3,2 %</b>	16	<b>5,1 %</b>
Nord-Pas-de-Calais	25	<b>5 %</b>	8	<b>2,6 %</b>
Pays de la Loire	23	<b>4,6 %</b>	15	<b>4,8 %</b>
Picardie	6	<b>1,2 %</b>	4	<b>1,8 %</b>
Poitou-Charentes	7	<b>1,4 %</b>	6	<b>1,9 %</b>
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	25	<b>5 %</b>	19	<b>6 %</b>
Rhône-Alpes	43	<b>8,7 %</b>	27	<b>8,6 %</b>
Dom-Tom			2	<b>0,6 %</b>
Etranger	3	<b>0,6 %</b>	2	<b>0,6 %</b>

Type des bibliothèques ayant répondu à l'enquête

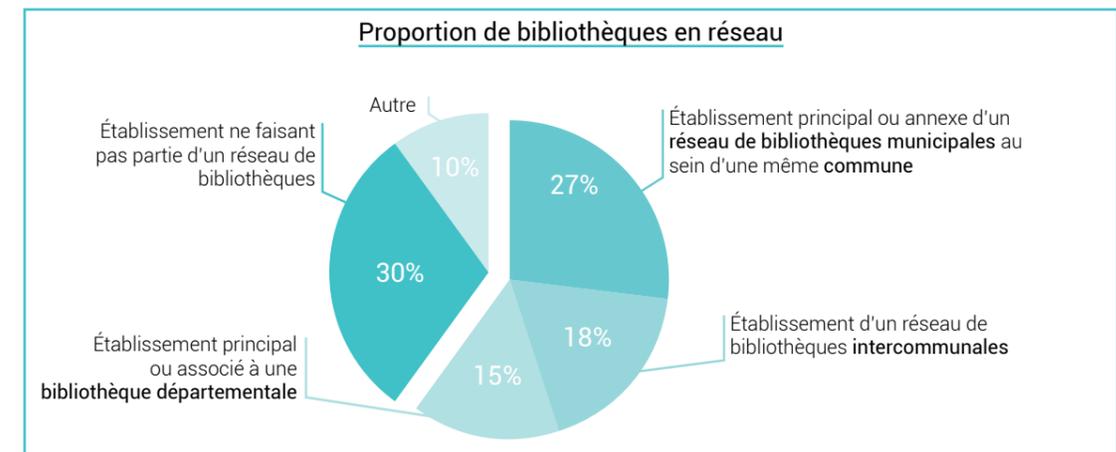


## Les médiathèques : un réseau national de diffusion

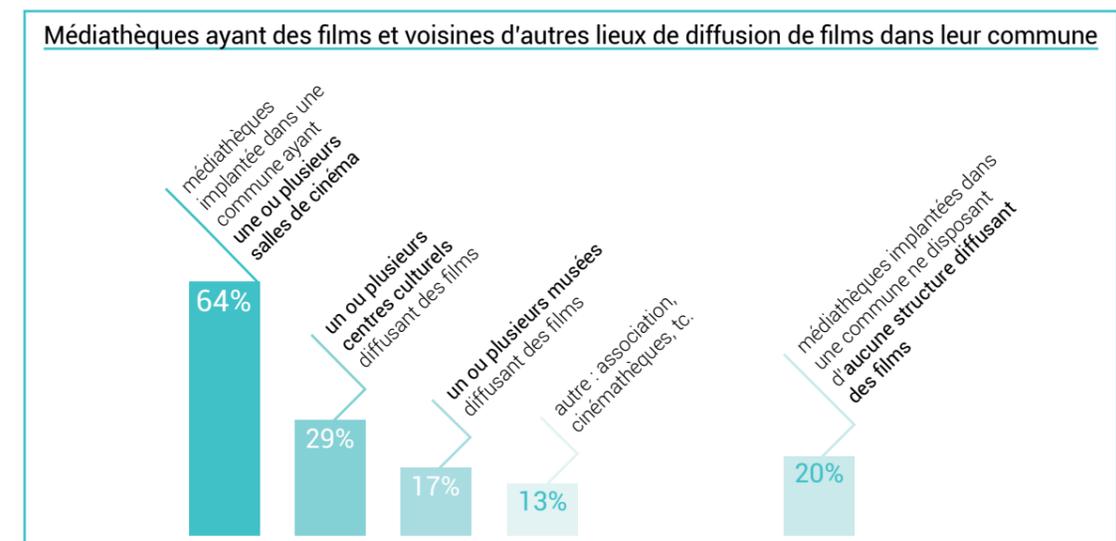
Les médiathèques\* ayant un fonds de films sont implantées dans des territoires très divers

Nombre d'habitants de la commune	Répartition des médiathèques
Commune de moins de 2 000 habitants	4 %
entre 2 000 et 4 999 habitants	8 %
entre 5 000 et 19 999 habitants	22 %
entre 20 000 et 39 999 habitants	14 %
entre 40 000 et 49 999 habitants	7 %
entre 50 000 et 69 999 habitants	7 %
entre 70 000 et 99 999 habitants	7 %
plus de 100 000 habitants	30 %

Elles sont nombreuses à s'inscrire dans un réseau communal, intercommunal ou départemental



Les médiathèques sont des équipements culturels complémentaires des salles de cinéma et autres lieux culturels et éducatifs



Médiathèque Jean Prevost de Bron © Dominique Perron

**20 % des bibliothèques interrogées sont les seuls lieux de diffusion de films sur leur commune.**

\* Les bibliothèques ayant répondu au questionnaire sont des bibliothèques ayant des films.



Médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles © Vincent Coupeau

**49 % des bibliothèques proposent plus de 3000 fictions, et 47 % plus de 1000 documentaires.**

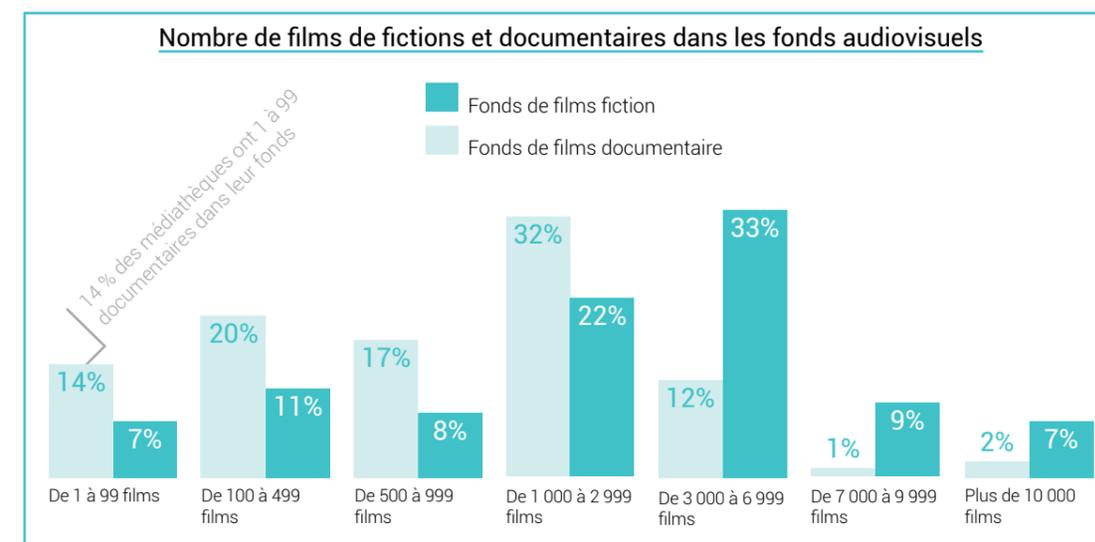
## Les films diffusés dans les médiathèques

98 % des bibliothèques\* affirment avoir des films de fiction ainsi que des documentaires dans leur fonds. 96 % ont des films d'animation, 82 % des courts métrages, 79 % des séries télévisées, 51 % des films expérimentaux, et 57 % des films de production régionale ou locale.

### La fiction et le documentaire

La majorité des médiathèques propose des films de fiction au public, par le biais de collections DVD. La taille de ces fonds varie en fonction des médiathèques, mais la plupart rassemble plusieurs milliers de titres.

Les films de fiction sont plus nombreux que les documentaires en médiathèque.



### Les films pour les jeunes publics

79% des établissements possèdent des films jeunesse dans leur fonds.

50 % des bibliothèques possèdent plus de 1 000 films jeunesse, dont environ 1/4 de documentaires. La fiction et l'animation représentent la majeure partie de ces collections.

Voir l'étude jointe "Films et jeunes publics en médiathèque".



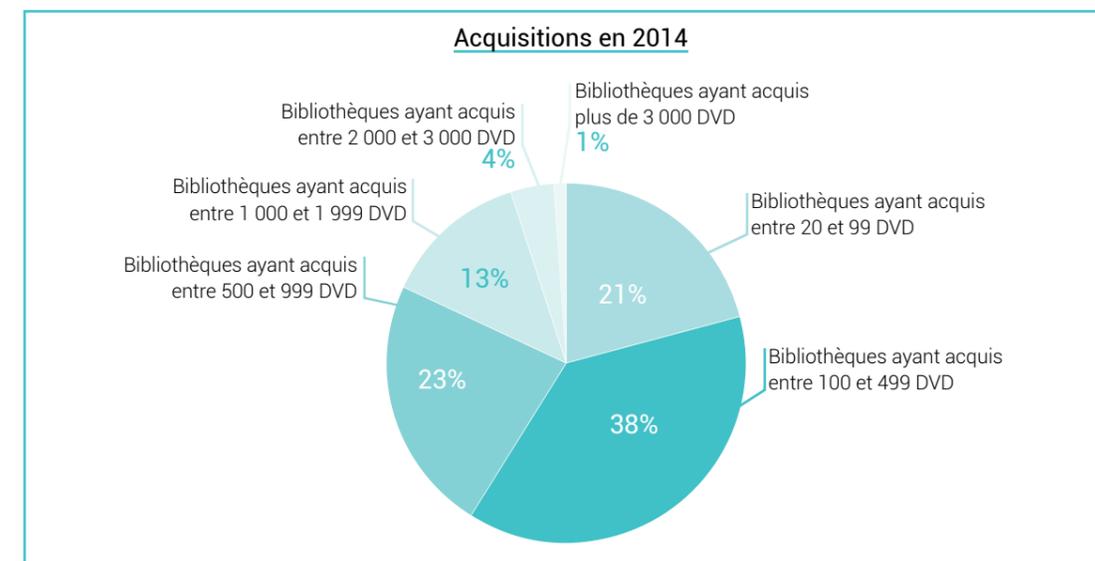
Bibliothèque André Labarrère à Pau

**41 % des bibliothèques ont enrichi leurs collections de plus de 500 films en 2014.**

## Évolution des collections

Les collections des médiathèques ne sont pas figées. Au contraire, elles évoluent et se renouvellent sans cesse, à partir des nouveautés proposées par les catalogues fournisseurs, les suggestions faites par le public, les découvertes des bibliothécaires...

On remarque que les fonds de films sont de plus en plus importants. **63 %** des médiathèques\* proposent plus de films en 2014 qu'en 2013. **29 %** ont autant de titres et seul **8 %** ont moins de films.

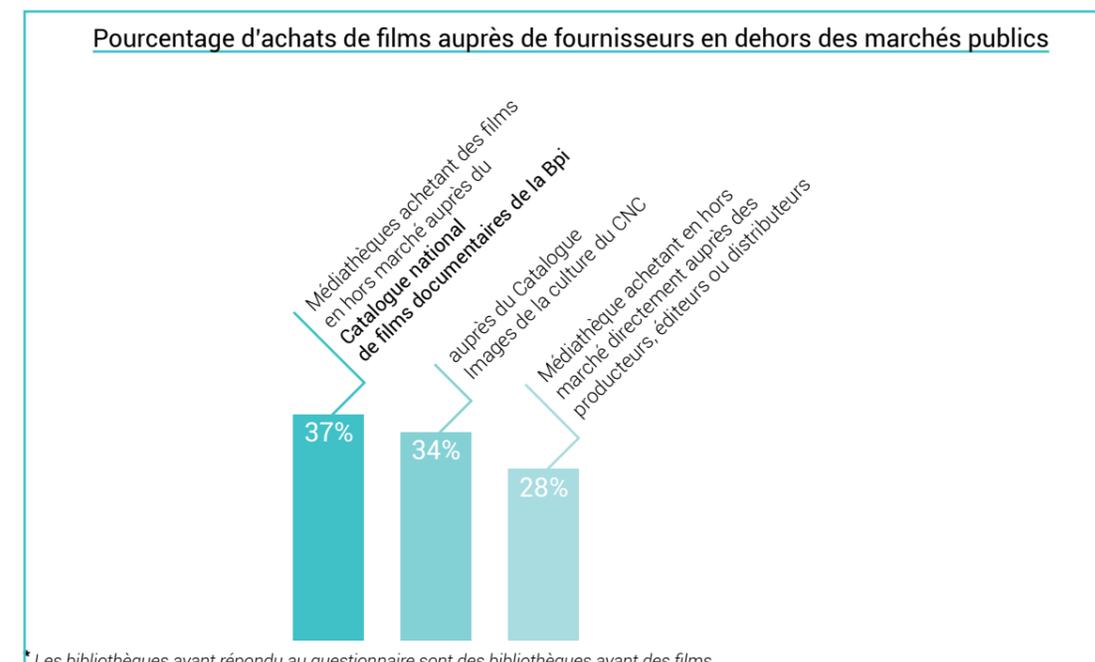


## Les fournisseurs de films

73 % des médiathèques sont en marché public avec un ou plusieurs fournisseurs de films.

Selon leurs réponses, 57 % d'entre elles sont en marché avec l'Adav, 22 % avec Colaco, 19% avec CVS, 13 % avec RDM et 4% avec d'autres fournisseurs.

66 % de ces médiathèques se procurent également d'autres films en dehors du marché public, auprès de différents fournisseurs :

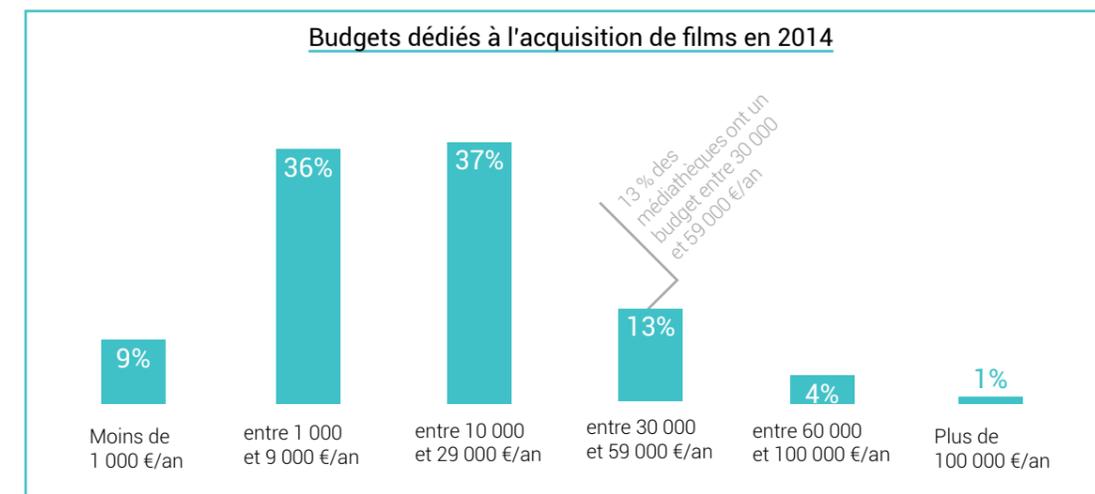




Bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris © N. Khavat / enigma-corp.com

**82 % des bibliothèques dédient plus de 10 000 €/an à l'acquisition de films.**

## Budgets dédiés aux films en médiathèques



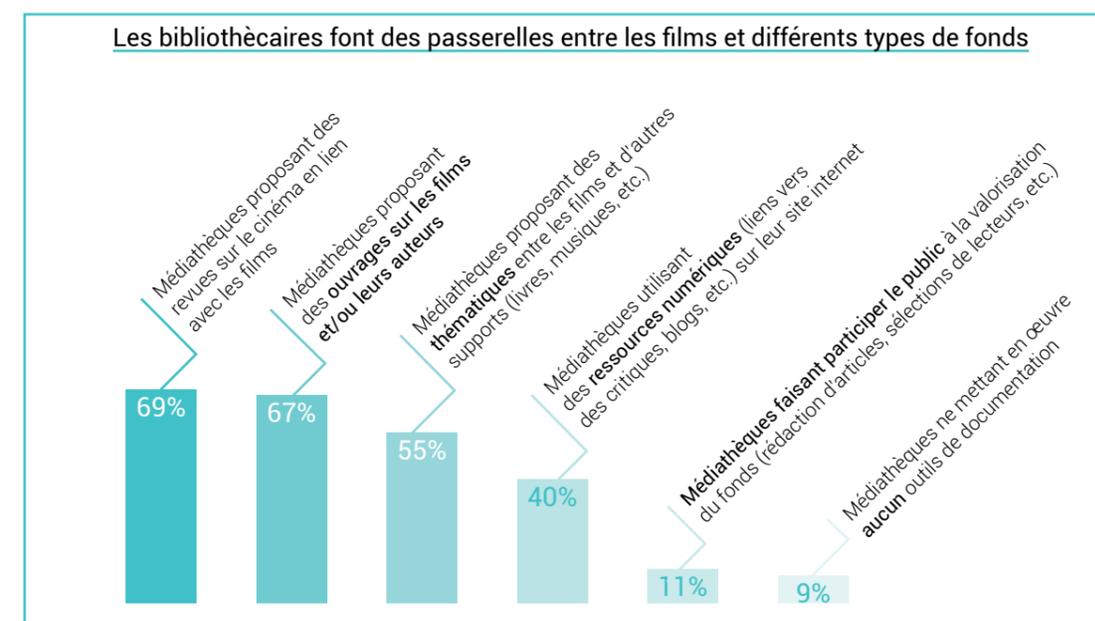
## Les modes d'accès aux films

42 % des médiathèques\* mettent à disposition gratuitement les films.

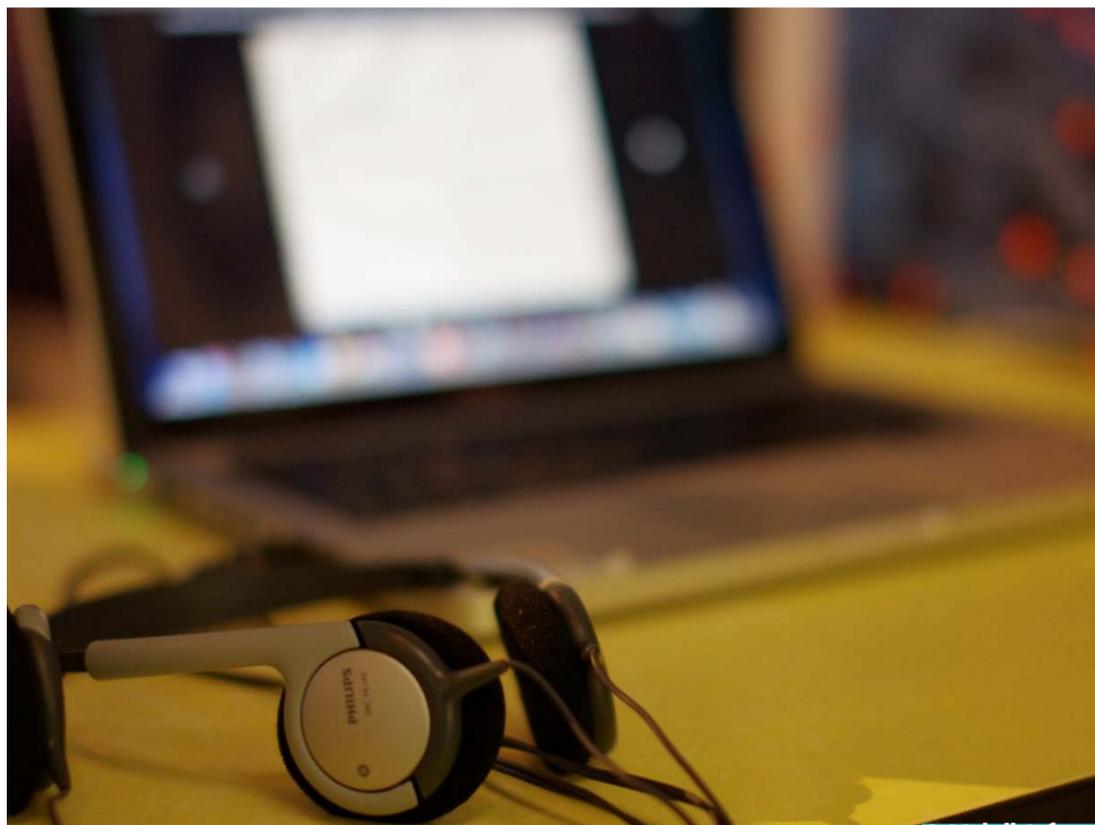
Pour 45 % des médiathèques, l'emprunt des films est compris dans l'abonnement général de la médiathèque.

Seulement 13 % des médiathèques demandent une tarification supplémentaire, spécifique aux films. Les tarifs varient entre 5 et 61 euros par an pour l'emprunt de DVD. Des tarifications spécifiques, voire la gratuité, sont fréquemment mises en place pour les enfants, étudiants et chômeurs, alors que le tarif est souvent plus élevé pour les lecteurs résidents en dehors de la commune ou de la communauté de communes.

## La documentation des films



\* Les bibliothèques ayant répondu au questionnaire sont des bibliothèques ayant des films.



© Mehdi Arfaoui

## 29 % des bibliothèques proposent une offre de VàD en 2014, contre 12,3% en 2011.

## La vidéo à la demande

De plus en plus de médiathèques proposent des films en VàD : en 2014, **29 %** des médiathèques\* proposent une offre de VàD contre **12,3 %** en 2011 (selon l'étude de réseau réalisée par Images en bibliothèques en 2011).

La VàD est complémentaire du fonds physique de films proposés sur support DVD, qui reste encore aujourd'hui au coeur de l'activité des médiathèques.

L'offre la plus utilisée est celle de la Médiathèque numérique qui réunit ARTEVOD et UniversCiné.

L'offre VàD est souvent proposée et prise en charge par la bibliothèque départementale. Le coût est d'environ 2 000 euros l'abonnement à la plateforme, et entre 2 000 et 4 000 euros d'acquisition de films. Le contenu n'est souvent pas géré directement par les bibliothèques elles-mêmes, puisqu'il fait partie de bouquets pré-établis par les fournisseurs, ou est géré par les BDP ou services numériques des établissements.

\* Les bibliothèques ayant répondu au questionnaire sont des bibliothèques ayant des films.

## Images numériques dématérialisées, diffusion web, vidéo à la demande...

### À quoi peuvent bien servir les médiathèques et leurs espaces physiques ?

Traditionnellement, dans nos esprits, une des missions principales des médiathèques publiques est de donner accès. Il est clair que sans elles, les idées, les connaissances, les œuvres seraient, depuis des siècles, restées largement inaccessibles à tous ceux qui ont été et sont encore, pour des raisons diverses, tenus à l'écart de la culture.

C'est particulièrement vrai dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, domaine où la reproduction des œuvres en nombre (l'édition) est récente, et parfois limitée à des œuvres issues de la culture de masse. Ainsi, encore aujourd'hui, de nombreuses œuvres de cinéma ou de télévision ne sont accessibles (une fois passées leur sortie en salle ou leur diffusion sur les chaînes de télé) que grâce aux collections des médiathèques, que ce soit en prêt ou en consultation sur place.

(...)Le paysage de cette accessibilité pose de nombreuses questions, et il est clair que les médiathèques auraient un rôle plus important, voire structurant, à y jouer.

Dès lors qu'est assurée cette accessibilité aux œuvres grâce à leur reproductibilité technique, on constate que de nouvelles pratiques se développent dans le public, et en particulier bien sûr parmi les jeunes :

- des pratiques d'exploration : nous déambulons plus ou moins sans directions en butinant, de film en film, de musique en musique, de texte en texte ;
- des pratiques d'échange – ou plus exactement de "médiation" ou de "curation" : nous faisons part de nos découvertes à nos "amis Facebook", aux "tribus" multiples auxquelles nous avons livré nos identités numériques ;
- des pratiques de "contribution", par lesquelles nous enrichissons les documents et les œuvres que nous découvrons et partageons : commentaires, mises en relation, constructions de listes, blogs, etc. ;
- des pratiques de création, aujourd'hui rendues possibles par les outils logiciels simples et économiques qui permettent le montage ou le remontage, le mixage, l'intégration aisée de textes, sons, images fixes ou animées dans des documents multimédias eux-mêmes aisément communicables.

Ces nouvelles pratiques, en même temps qu'elles laissent entrevoir de nouvelles pistes d'activités, interrogent la relation des publics avec les institutions culturelles, en particulier les médiathèques.

Le médiathécaire est un médiateur, son rôle est de permettre aux usagers de s'approprier les idées et les œuvres qu'ils contiennent. Or, cette place du médiateur est mise en cause, au même titre que l'est par exemple la place

du journaliste dans un autre secteur. Le médiathécaire ne peut plus, durablement, être dans une relation avec l'utilisateur qui consiste à lui tracer, depuis sa position de spécialiste, les chemins vers la connaissance.

Quel devient son rôle ? Celui de mettre en œuvre toutes les conditions de l'apprentissage de l'autonomie de l'utilisateur dans sa recherche de la connaissance ; de lui faciliter toutes les conditions pour l'exercice de son propre désir de médiation ; de lui offrir les moyens de l'exercice de ces aspirations à la contribution et à la création ; enfin, de mettre en œuvre les outils et les structures appropriées pour la constitution de "biens communs" des idées et de la connaissance.

Les bibliothèques, comme d'autres lieux publics, centre culturels, etc., ont vocation à être davantage que des prestataires de services "online", ou des "troisièmes lieux" : elles peuvent devenir des espaces communs, largement ouverts, dans lesquels peuvent se déployer des usages collectifs. La mutation profonde des médiathèques doit être accompagnée, en liaison avec l'évolution du paysage de diffusion et des pratiques, amateurs et professionnelles.

L'autre élément important de cette évolution est celui des offres et outils à disposition des médiathèques. La VàD est depuis quelques années en plein développement. Des offres diverses – paiement à l'acte, télévision de rattrapage, abonnements forfaitaires,... - voisinent avec les accès illégaux. Ce chaos de l'accès en ligne impose que soient développées des offres légales de qualité, accessibles à tous et dans le respect des droits de tous. Des offres raisonnées, éditorialisées, structurées par d'autres motifs que la popularité, l'audience et la valeur commerciale.

Les bibliothèques publiques ont clairement un rôle à jouer dans cette mission. De part leur expérience, la relation qu'elles entretiennent en proximité avec leur public, la qualité de leurs équipements et de leur réseau, elles constituent une force qu'il serait fautif de négliger pour la mise en œuvre de tels objectifs. Leur activité, de plus, ne se limiterait pas au développement d'un accès alternatif aux accès commerciaux légaux : les bibliothèques publiques devraient être à même de mettre en relation leur offre en ligne avec les actions qu'elles mènent dans leur lieu physique, pour jouer pleinement leur rôle culturel et social.

Jean-Yves de Lépinay, Président d'Images en bibliothèques



Bibliothèque Carré d'Art à Nîmes

**35 % des bibliothécaires sensibilisent un public n'ayant pas de pratique cinéphile.**

## Les publics des médiathèques pour le cinéma

Les médiathèques sont des lieux qui rassemblent un public très large et diversifié. Lieux ouverts à tous, espaces dédiés à la découverte et à la rencontre, elles jouent un rôle crucial pour la rencontre et l'échange avec les publics.

### Les spectateurs des films en médiathèque\*

Les médiathèques sont des équipements très divers de tailles différentes. Certaines proposent des animations à destination de groupes restreints et n'ont pas la capacité d'accueillir beaucoup de public, d'autres ont des grandes salles et ont l'habitude d'accueillir de nombreux spectateurs.

Médiathèques ayant des films qui organisent des animations à destination de :	
Petits groupes de moins de 10 personnes	4 %
Groupes de 10 à 30 personnes	38 %
Groupes de 30 à 50 personnes	26 %
Groupes entre 50 et 100 personnes	12 %
Groupes de 100 à 200 personnes	1 %

### Une activité qui s'adresse au public captif de la médiathèque ?

Selon les résultats de l'enquête, **87 %** des bibliothécaires qui mettent en place des projets autour de films s'adressent autant au public déjà présent et actif qu'à de nouveaux publics pour lesquels elles réalisent une communication spécifique et un travail de sensibilisation.

8 % organisent en priorité des diffusions de films et événement autour du cinéma au public déjà captif de la médiathèque.

5 % souhaitent surtout attirer de nouveaux publics à la médiathèque.

### Spectateurs cinéphiles ou néophytes ?

62 % des bibliothécaires s'adressent autant à un public cinéphile qu'à un public néophyte et ne tiennent pas compte de ce paramètre dans la mise en place de leurs animations.

35 % souhaitent plutôt sensibiliser de nouveaux publics, qui n'ont pas encore de pratique cinéphile, à travers les événements qu'ils organisent.

Seuls 3 % d'entre eux s'adressent en priorité à un public déjà cinéphile.

### Recherche de publics : profils des publics ciblés par les médiathèques

54 % des bibliothécaires qui mettent en place des projets autour de films ne ciblent pas de publics en particulier et ne tiennent pas compte de l'âge, ni de la catégorie socio-professionnelle des spectateurs, pour concevoir leurs animations.

13 % souhaitent toucher en priorité des jeunes publics, et 6 % des étudiants.

7 % souhaitent toucher en priorité des actifs et 1 % des retraités.

3 % souhaitent toucher en priorité des personnes en difficulté sociale, en précarité ou situation d'exclusion.

9 % ciblent les différents publics en fonction des thèmes travaillés et des projets.

### Les enquêtes de publics

12 % des médiathèques réalisent des enquêtes de publics autour de leur activité de diffusion de films.

9 % réalisent des enquêtes de satisfaction.

1 % réalise des enquêtes sociologiques.

2 % réalisent d'autres types d'enquêtes.

\* Les bibliothèques ayant répondu au questionnaire sont des bibliothèques ayant des films.



Centre de ressources de la Gaité Lyrique à Paris © Vinciane Verquethen/vovez-vous

**82 % des bibliothèques ont des postes permettant de visionner des films seul ou en groupe restreint.**

## Équipements pour diffuser les films

La plupart des médiathèques\* est équipée pour montrer des films. Ces équipements sont très différents selon les établissements et ont un impact important dans les projets mis en place par les bibliothécaires.

### Consultation sur place

82 % des médiathèques qui ont des films ont du matériel permettant de visionner les films sur place, de manière individuelle ou en groupe restreint : 47 % ont des téléviseurs avec lecteurs de DVD et 35 % ont des postes informatiques avec lecteurs de DVD.

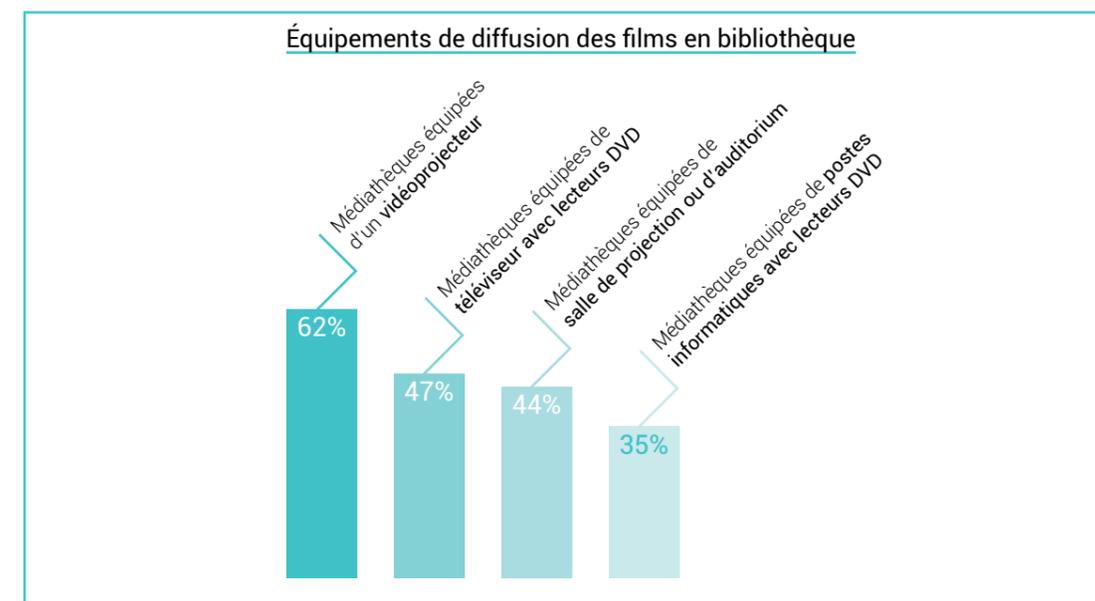
### Projections sur grand écran

74% des médiathèques qui ont des films peuvent les projeter sur grand écran.

Ces projections sont organisées dans des lieux différents et la qualité des projections varie en fonction de la médiathèque et son aménagement.

31% des médiathèques qui ont des films disposent d'une salle de projection ou d'un auditorium équipé d'un grand écran.

Seul 10 % des médiathèques qui ont des fonds de films ne disposent d'aucun matériel de diffusion pour montrer des films sur place et ne proposent donc que du prêt de DVD à domicile.





Rencontre avec le réalisateur Matthias Von Gunten à la Médiathèque Édouard Glissant au Blanc-Mesnil

**81 % des bibliothèques ayant des films organisent des projections.**

## Les projections sur grand écran

L'organisation de projections publiques fait partie de l'activité des médiathèques. Elles jouent un rôle important et complémentaire des salles de cinéma, pour la visibilité de nombreux films et la médiation avec le public.

Les projections en médiathèques permettent de montrer des films rares, qui trouvent difficilement une place en salle de cinéma ou dont le circuit d'exploitation en salle est terminé.

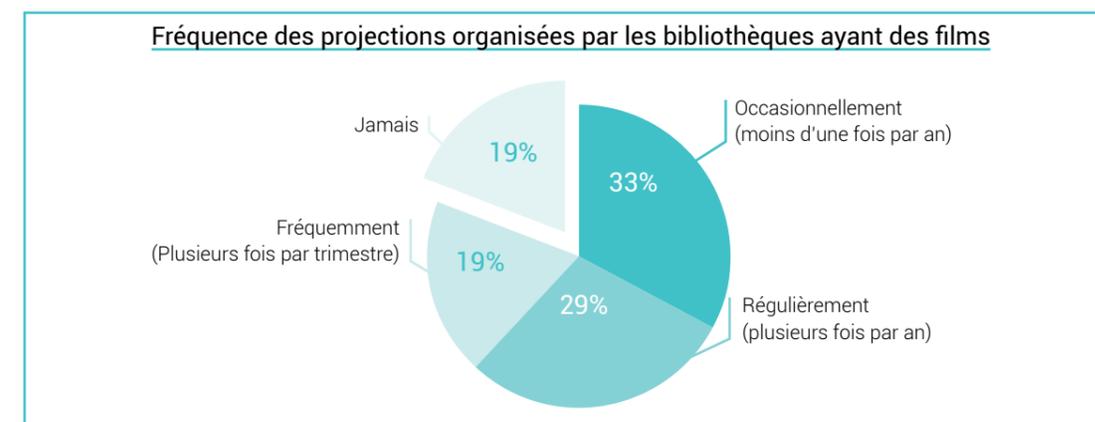
Par ailleurs, sur certains territoires, elles sont les seuls lieux de diffusion possibles des films. **36 %** des médiathèques\* qui ont des films n'ont pas de salle de cinéma dans leur commune. Et **20%** sont implantées dans des territoires où il n'existe aucun autre équipement permettant de voir des films.

Elles permettent également de toucher un public non cinéophile, ou peu habitué des salles de cinéma. Par un travail de proximité mené à l'année avec le public, parfois en partenariat avec des associations, elles réalisent un travail précieux de découverte du cinéma et sont une passerelle vers la salle de cinéma.

Enfin, elles jouent un rôle important d'éducation à l'image, par les nombreuses actions qu'elles mènent à destination du jeune public, souvent en partenariat avec des établissements scolaires, des associations, et des salles de cinéma.

Les médiathèques organisent des projections non commerciales et gratuites de films qui proviennent de sources différentes : documentaires de catalogues publics avec les droits de projection (Catalogue national de la Bpi et Images de la culture du CNC), catalogues privés de diffusions non commerciales, négociations directes auprès des producteurs et distributeurs, partenariats avec une association, une salle de cinéma ou un organisme culturel qui co-organise la projection.

**81 %** des médiathèques qui ont des films organisent des projections.



### Rencontres avec des réalisateurs et intervenants

L'accompagnement des films est primordial en médiathèques. Elles montrent des films avec le souci d'établir un dialogue avec le public et initier une rencontre ou un débat.

**75%** des médiathèques projetant des films organisent des rencontres avec des réalisateurs ou des intervenants.



Cinéma Le Viking au Neubourg © CG27-S.Bachelot

## 71 % des bibliothèques travaillent régulièrement en partenariat autour du cinéma.

## Les partenariats : un enjeu important pour les médiathèques

Les médiathèques sont des partenaires importants de nombreux équipements culturels, éducatifs et sociaux, associations, établissements scolaires... Elles s'inscrivent dans un tissu interprofessionnel et ont l'habitude de travailler avec une diversité d'interlocuteurs.

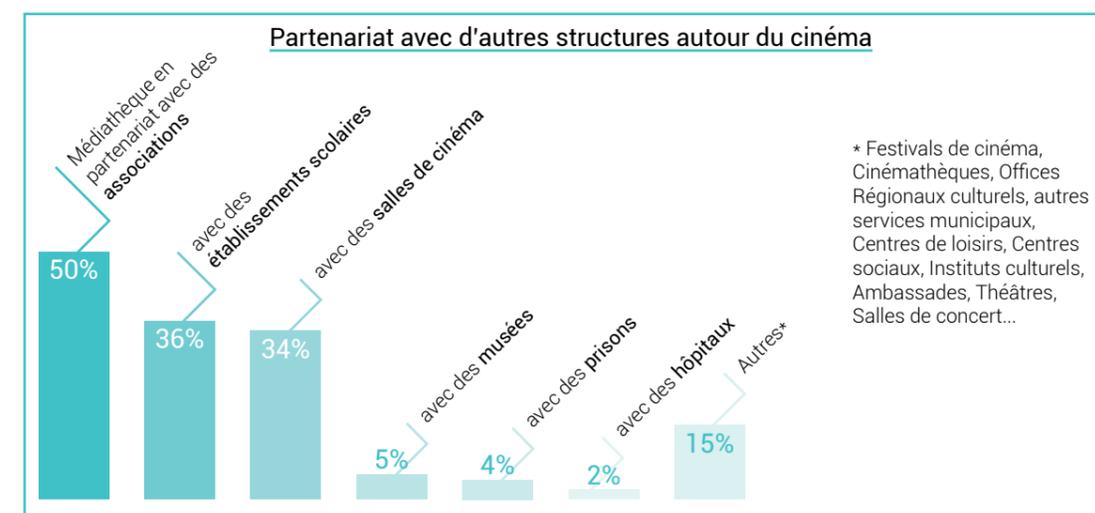
Ces partenariats participent à la richesse de leur activité et à la grande diversité des actions qu'elles mènent en direction de tous les publics.

Pour le cinéma, les partenariats sont importants car ils permettent aux médiathèques de développer une activité en lien avec l'offre de leur territoire. Ainsi, elles montrent des films en complémentarité de la programmation des salles de cinéma ou en liaison avec elles, afin de soutenir des événements tels que des sorties en salles, des rétrospectives d'auteurs, des films de patrimoine...

Ces partenariats prennent des formes très différentes, et reflètent l'inventivité des bibliothécaires et de leurs partenaires pour imaginer des projets au plus près des attentes de leurs publics. Le travail mené avec des structures du domaine social permettent de toucher un public très large et de montrer des films à des personnes éloignées de l'offre cinématographique : prisons, hôpitaux, associations d'insertion, etc.

Enfin, à travers ces collaborations, les professionnels mutualisent leurs moyens. Cela permet d'organiser des projets difficiles à mettre en oeuvre seul (venue d'un réalisateur, programmation d'un cycle de projections, master-classe avec des intervenants, etc.).

71 % des médiathèques\* travaillent en partenariat régulièrement avec d'autres structures pour la mise en place de projets autour de films :



### Ces partenariats prennent différentes formes :

Organisation commune d'un événement (projection, rencontre, etc.)	56 %
Participation de la médiathèque à un événement plus large : séance hors les murs de festivals, rencontre avec un réalisateur d'une séance organisée dans un autre lieu, etc.	36 %
Mise à disposition de ressources (livres, DVD, revues, etc.) en liaison avec un événement cinématographique organisé par le partenaire.	35 %
Partenariats de communication et d'échange de visibilité.	31 %
Mutualisation des moyens techniques et logistiques	17 %
Recherche commune de publics	15 %
Prêt de salle de projection de la médiathèque au partenaire (en particulier aux associations).	14 %
Mise à disposition d'une salle de projection par le partenaire, en particulier par les salles de cinéma.	10 %

\* Les bibliothèques ayant répondu au questionnaire sont des bibliothèques ayant des films.



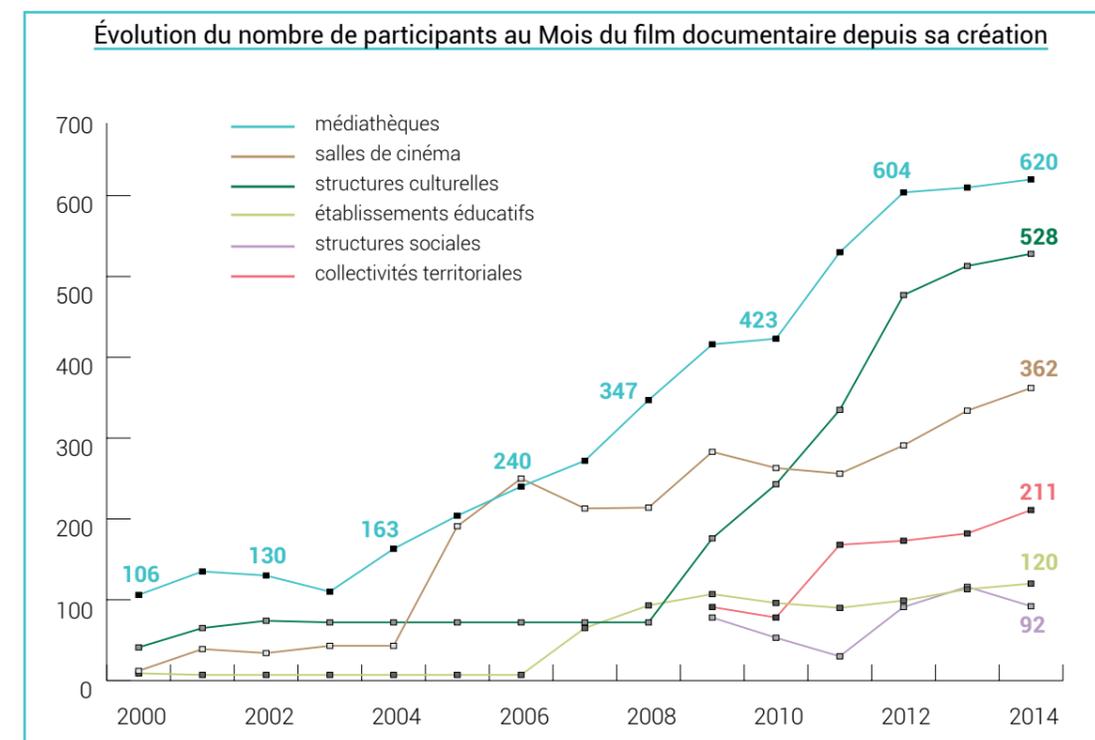
Rencontre avec la productrice Inger Servolin à la Bibliothèque Carré d'art à Nîmes Mois du film documentaire 2014

## 620 médiathèques participent au Mois du film documentaire.

## Le Mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire est un temps fort de programmation de films dans les médiathèques. **620** médiathèques participent à la manifestation, cela représente **61%** des médiathèques qui ont un fonds de films.

Pour les médiathèques qui ne participent pas, il s'agit principalement d'un manque de moyens humains et financiers. Certaines ne possèdent pas d'espace de projection.



### Témoignages

Comme toujours, cette manifestation est un moment important dans les animations de la médiathèque car c'est une excellente occasion de faire découvrir des films de qualité que l'on a envie de partager avec le public. Elle représente souvent un moment précieux grâce aux rencontres organisées entre les réalisateurs et les spectateurs en provoquant des échanges de qualité, particulièrement riches cette année, sur la forme et sur le fonds des films projetés.

**Véronique Rochet, Médiathèque François-Mitterrand, Grand Quevilly, Haute Normandie**

Le Mois du film documentaire devient vraiment un temps fort de notre programmation annuelle et est accueilli avec enthousiasme par les habitués. Et les nouveaux publics ne sont pas en reste...

**Dominique Sicard, Bibliothèque Abbé-Gregoire, Blois, Centre**

Cette première édition a été un couronnée de succès. Nous sommes satisfaits d'avoir pu mobiliser 52 personnes - notre ville compte 3200 habitants-. A cette occasion, nous avons initié un vrai partenariat avec le cinéma itinérant "Cinéval". Si notre budget actions culturelles nous le permet, nous participerons à l'édition 2015.

**Odile Gallo, Médiathèque Irénée-Agar, Caromb, PACA**

Nous sommes très attachés au principe d'un événement national qui permet de promouvoir une forme de création telle que le documentaire, et nous continuerons d'y participer tant que cela sera possible.

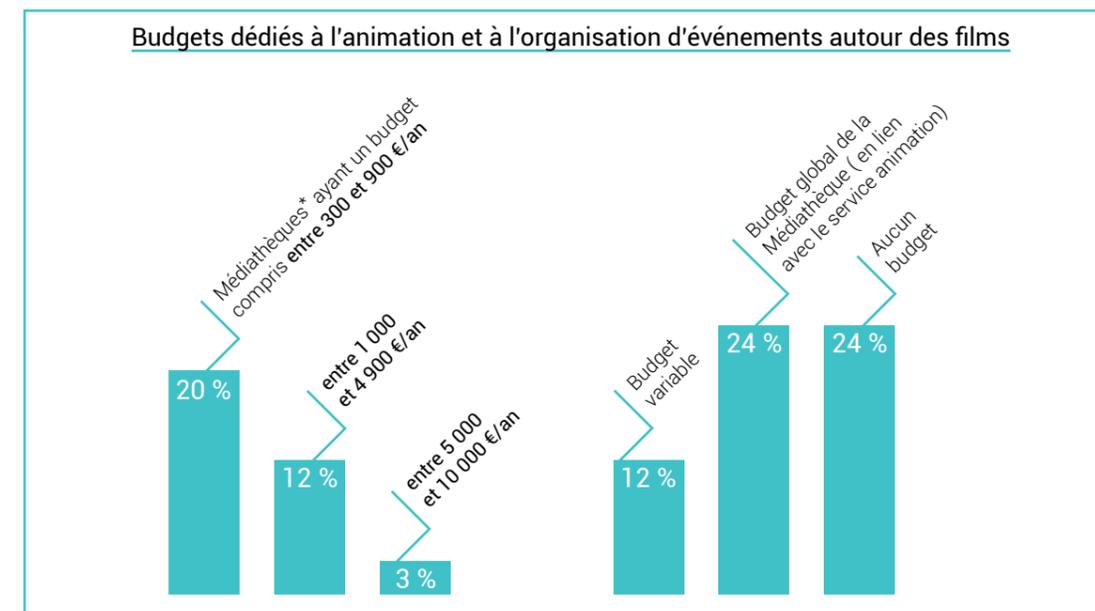
**Jean-Charles Eme, Médiathèque du Val Maubuée, Torcy, Île-de-France**



Atelier Stop Motion sur tablettes à la Médiathèque de l'Astrolabe à Melun

**21 % des médiathèques ayant des films organisent des ateliers artistiques.**

## Le budget dédié à l'animation et à l'organisation d'événements autour des films



## Les ateliers de pratique artistique

Beaucoup de structures proposent des ateliers autour du cinéma d'animation. La fabrication de jeux optiques et l'écriture et la réalisation de courts métrages de fiction ou documentaire sont également des ateliers fréquemment mis en place. Certaines structures proposent des ateliers spécifiques autour du grattage sur pellicule, ou de sonorisation de film muet.

21 % des médiathèques qui ont des films organisent des ateliers de pratique artistique

16 % en organisent en moyenne une fois par an  
 3 % en organisent en moyenne une fois par trimestre  
 2 % en organisent plusieurs fois par trimestre

Voir l'étude jointe "Films et jeunes publics en médiathèque".

# Images en bibliothèques

Images en bibliothèques est l'association nationale des médiathèques pour le cinéma et l'audiovisuel. Elle rassemble un réseau de près de 600 médiathèques adhérentes.

L'association accompagne les pratiques des bibliothécaires pour la diffusion de films et la médiation auprès des publics, encourage la réflexion sur l'évolution du métier, favorise les échanges interprofessionnels, facilite la mutualisation des expériences, et représente le réseau auprès des partenaires. Elle gère la Commission nationale de films documentaires pour les bibliothèques et organise le Mois du film documentaire.

## Images en bibliothèques

21, rue curial - 75009 Paris

01 43 38 19 92 / 07 97

[www.imagesenbibliotheques.fr](http://www.imagesenbibliotheques.fr)

[www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com)



## Équipe

### **Marianne Palesse**

Déléguée générale

[m.palesse@imagesenbibliotheques.fr](mailto:m.palesse@imagesenbibliotheques.fr)

01 43 38 19 92

### **Cécile Giraud**

Chargée de projets et coordinatrice de la commission de sélection

[c.giraud@imagesenbibliotheques.fr](mailto:c.giraud@imagesenbibliotheques.fr)

01 43 38 19 92

### **Adèle Calzada**

Chargée de formations et d'actions pédagogiques

[a.calzada@imagesenbibliotheques.fr](mailto:a.calzada@imagesenbibliotheques.fr)

01 43 38 07 97

### **Justine Meignan**

Chargée de communication et de développement

[j.meignan@imagesenbibliotheques.fr](mailto:j.meignan@imagesenbibliotheques.fr)

01 43 38 19 92

### **Catherine Partouche**

Secrétaire-comptable

[c.partouche@imagesenbibliotheques.fr](mailto:c.partouche@imagesenbibliotheques.fr)

01 43 38 07 97

Cette activité est soutenue par le **Service du livre et de la lecture**,  
**Direction générale des médias et des industries culturelles** et  
le **Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation**  
du **Ministère de la culture et de la communication** et  
le **Centre national du cinéma et de l'image animée**.

